

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 9 Place Carami – B.P. 307 - 83177 BRIGNOLES – Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Construction d'un gymnase en 11 lots constituant la phase 2 d'un ensemble sportif situé au quartier du Vabre – RELANCE des lots n°01-03 C et 04 déclarés infructueux.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert européen à passer en application des articles L.2124-1 et L.2124-2 du Code de la Commande Publique

Type de marché : Marché de travaux.

Caractéristiques du marché :

La phase 2 d'un projet d'ensemble sportif visant à réaliser un gymnase en 11 lots au complexe sportif du Vabre a été lancée le 07 mai 2026. Trois des lots constituant ce projet ont été déclarés infructueux.

L'objet de ce marché est la relance de ces lots. Pour rappel :

- La phase 1 de l'ensemble sportif a été réalisée en 2021. Elle comprenait, un ensemble qui représente la partie Nord du bâtiment. D'une surface de 2 545 m², elle regroupe une aire d'évolution sportive, des tribunes, des vestiaires, des salles de gymnastique douce et des locaux associatifs.
- La phase 2, représente la partie Sud du bâtiment. Il s'agit d'un gymnase de 1 020 m² qui accueillera une salle d'expression corporelle, une salle de gymnastique avec agrès et des locaux associés à ces activités (vestiaires et rangements) autour d'un patio végétalisé. A l'Est, des sanitaires et un local rangement accessibles depuis l'extérieur pour le skate park existant sont prévus. L'aménagement de la rampe d'accès PMR faisant la liaison entre ces 2 équipements est prévue à part (en P.S.E.).

La mission de maîtrise d'œuvre, lancée par la commune dans le cadre de cette opération, a été attribuée au groupement: MARCIANO/SECMO/ADRET/VENATHEC/R2M/CERRETI dont le mandataire est le cabinet Marciano Architecture domicilié à Marseille.

Les lots relancés portant sur la phase 2 sont les suivants :

- **Lot n°01** : « Fondations – gros œuvre – façades »
- **Lot n°03 C** : « Façade polycarbonate »
- **Lot n°04** : « Doublages – cloisons – faux-plafonds – peinture »

Les lots n° 01 et 04 comportent des clauses d'insertion obligatoires.

Un marché a été lancé en parallèle pour compléter les équipements sportifs.

Classification CPV :

Lot n° 01 : 45262210-6 (travaux de fondation) - 45223220-4 (gros œuvre) – 45443000-4 (façades)

Lot n° 03 C : 45443000 (Travaux de façades)

Lot n° 04 : 45421152-4 (installation de cloisons) - 45442100-8 (Travaux de peinture) - 45421141-4 (Travaux de cloisonnement).

Variantes : Non autorisées

Durée prévisionnelle du marché ou délai d'exécution :

11 mois dont 2 mois de préparation

Date prévisionnelle de début des travaux : Prévision septembre 2026.

Code NUTS : FRL05

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Elle n'est pas imposée. Cependant, en cas d'attribution du marché à un groupement d'entreprises, il serait préférable que celui-ci soit conjoint et que le mandataire du groupement soit solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres et subventions.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres: Le 25 septembre 2026 à 16h00.

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1/Possibilité de procédure DUME S :

« Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé.

La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à posteriori à la seule entreprise retenue).

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S.

- **Imprimé Cerfa DC1** joint,

- **Imprimé Cerfa DC2** joint,

- Les documents relatifs aux **pouvoirs** de la personne habilitée à engager le candidat.

- **Attestation sur l'honneur** du candidat jointe concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique.

- Renseignements sur le respect de l'**obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (Si DC2 non produit).
- Les documents et renseignements demandés aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la **capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles** du candidat,
- Liste des travaux exécutés au cours des **cinq dernières années**, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- **Qualifications** professionnelles
- Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités **d'autres opérateurs économiques**, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs. Dans cette éventualité, les opérateurs économiques concernés doivent être solidairement responsables.
- Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir un DC2 et les **mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Critères d'attribution :

Lots 01-03C et 04 : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Valeur technique : 60 % - Prix : 40 % (voir détail des sous-critères dans le règlement de consultation).

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

Visite sur site facultative : Les candidats pourront procéder à la visite des lieux où seront effectués les travaux afin de prendre connaissance des contraintes particulières du chantier. Pour ce faire, il conviendra de prendre un rendez-vous avec le responsable de la Direction des Grands Projets de la commune, Laurent GRANDET :

- par téléphone au 04 94 86 22 34 ou au 06 07 81 20 26
- par mail à : grandetl@brignoles.fr

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique :

Maîtrise d'œuvre : Groupement MARCIANO ARCHITECTURE 301 avenue du Prado à MARSEILLE (13008) Mail : agence@remy-marciano.com Tél : 04 96 12 09 29

Renseignements complémentaires :

Mairie de Brignoles - Direction des Grands Projets (DGP) - Bâtiment de l'Urbanisme - Hôtel de Ville - Place Caramy - 83170 Brignoles - Téléphone : 06 07 81 20 26- Email : grandetl@brignoles.fr

- Personne en charge du dossier : Le directeur M. Laurent GRANDET.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 10 août 2026